

## CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA – 16 JANVIER 2019

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Kamouraska, tenu le 16 janvier 2019, à 20 h, au lieu ordinaire de séance, et à laquelle :

**SOUS LA PRÉSIDENCE DU PRÉFET, MONSIEUR YVON SOUCY**

**SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS DE COMTE SUIVANTS :**

Monsieur Rénauld Bernier, maire de Ville de Saint-Pascal  
Monsieur Robert Bérubé, maire de la municipalité de Saint-Pacôme  
Monsieur Richard Caron, maire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska  
Monsieur Jean Dallaire, préfet suppléant et maire de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie  
Monsieur Gervais Darisse, maire de la municipalité de Saint-André  
Monsieur Michel Dion, maire suppléant de la municipalité de Kamouraska  
Madame Louise Hémond, maire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska  
Monsieur Sylvain Hudon, maire de Ville de La Pocatière  
Monsieur Daniel Laplante, maire de la municipalité de Saint-Germain  
Monsieur René Lavoie, maire de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant  
Monsieur Frédéric Lizotte, maire de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri  
Madame Anita Ouellet-Castonguay, maire de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska  
Monsieur Rosaire Ouellet, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière  
Monsieur Benoît Pilotto, maire de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth  
Monsieur Pierre Saillant, maire de la municipalité de Mont-Carmel  
Madame Nancy St-Pierre, maire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

**EST ABSENT :**

Monsieur Louis-Georges Simard, maire de la municipalité de Rivière-Ouelle

Tous membres du conseil de la MRC de Kamouraska et formant quorum. Étaient aussi présents, monsieur Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Doris Rivard, adjointe exécutive.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h, le préfet, monsieur Yvon Soucy, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il vérifie les présences et s'assure du quorum.

### **2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

001-CM2019

*Il est proposé par monsieur Gervais Darisse  
appuyé par madame Anita Ouellet-Castonguay  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;  
il est résolu*

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour après y avoir ajouté les points suivants:

*10.13 Nomination à la direction générale de la MRC  
10.14 Résolution d'autorisation de signatures concernant tous les effets bancaires et tous les documents officiels de la MRC  
10.15 Résolution pour changer le détenteur de la carte Visa Affaires de la*

*MRC de Kamouraska*

*14.1 Souhais de prompt rétablissement à madame Nancy St-Pierre*

*14.2 Respect des termes de l'entente intervenue avec la SQ en vertu de l'article 76 de la Loi sur la police*

Et retiré le point 10.3 *Résolution autorisant le lancement d'un appel d'offres pour les équipements vidéo et audio dans la Maison du Kamouraska, et déterminant certaines modalités d'appel d'offres*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2018**

002-CM2019

*Il est proposé par monsieur Sylvain Hudon appuyé par monsieur Benoît Pilotto et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote; il est résolu*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Kamouraska tenue le 12 décembre 2018 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE KAMOURASKA TENUE LE XX-XX-20XX**

s/o

**5. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET**

Conséquemment au dépôt du rapport d'activités du préfet, monsieur Yvon Soucy demande aux membres du présent conseil s'ils ont des commentaires à formuler ou des informations complémentaires à fournir. Il est convenu par le présent conseil que l'information contenue dans ce rapport est à leur satisfaction.

**6. ÉVALUATION FONCIÈRE**

**6.1 STATISTIQUES RELATIVES À LA TENUE À JOUR DES DOSSIERS D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Migneault commente le document *Nombre de dossiers à traiter en date du 31 décembre 2018*, préalablement déposé sur conseil sans papier.

**6.2 DÉPÔT DE L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Migneault informe les membres du présent conseil de l'État de fonctionnement au 31 décembre 2018. Il souligne qu'en 2019, une baisse des revenus prévus d'environ 100 000 \$ de moins qu'en 2018 sera attribuable aux estimations plus réalistes des mises à jour et qu'aucuns travaux en

équilibrage ne sont prévus au budget en 2019. Toutefois, trois municipalités ont décidé de procéder à l'équilibrage de leur rôle d'évaluation foncière, ce qui apportera des revenus supplémentaires.

**6.3 RÉSOLUTION ATTRIBUANT LE MANDAT À SERVITECH INC. DE PROCÉDER À L'ÉQUILIBRATION DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS DE MONT-CARMEL ET DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA**

**Considérant** que la MRC de Kamouraska est l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) vis-à-vis les municipalités locales comprises sur son territoire;

**Considérant** que les municipalités de Mont-Carmel et de Saint-Bruno-de-Kamouraska consentent à l'équilibrage de leur rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2020, 2021 et 2022;

**Considérant** qu'aux termes d'une résolution adoptée par le conseil de chaque municipalité susmentionnée, ces municipalités demandent à la MRC de Kamouraska de mandater la firme SERVITECH INC. pour procéder à cette équilibrage de leur rôle d'évaluation foncière, lesquelles résolutions ont été préalablement déposées sur le *conseil sans papier*;

**EN CONSÉQUENCE,**

003-CM2019

*il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet  
appuyé par monsieur Benoît Pilotto  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au  
vote;  
il est résolu*

QUE le présent conseil mandate la firme SERVITECH INC. pour procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière des municipalités de Mont-Carmel et de Saint-Bruno-de-Kamouraska, pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2020, 2021 et 2022, tel que demandé par ces municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**7.1 INFORMATION SUR LE PROJET DE POLITIQUE CULTURELLE RÉVISÉE**

Le maire de la municipalité de Saint-André et maire délégué à la culture, monsieur Gervais Darisse, énonce et commente les 9 actions inscrites à la politique culturelle:

Au niveau de la **Participation citoyenne et environnements favorables**

- Développer l'offre culturelle municipale et intermunicipale (Loisirs culturels)
- Développer l'offre culturelle destinée au jeune public
- Intégrer les arts et la culture dans les lieux publics

Au niveau **Développement culturel**

- Soutenir les aptitudes entrepreneuriales des intervenants culturels
- Favoriser le développement du tourisme culturel en lien avec les créneaux porteurs
- Positionner la culture dans les stratégies d'attractivité

Au niveau **Patrimoine et paysage**

- Connaître et faire connaître les éléments du patrimoine kamouraskois
- Accompagner les projets de conservation et de mise en valeur d'éléments patrimoniaux
- Favoriser la conservation et la transmission du patrimoine immatériel et son actualisation

**7.2 ADDENDA À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE LA MRC ET DU MCC AU MONTANT DE 46 000 \$**

**Considérant que** le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) a invité la MRC de Kamouraska en novembre dernier à bonifier son Entente de développement culturel (EDC) avec un addenda portant sur deux volets : 1) les bibliothèques et 2) la stratégie maritime;

**Considérant que** la MRC a invité des promoteurs à déposer des projets et à y investir eux-mêmes les montants nécessaires pour appaier ceux du MCC;

**Considérant que** le MCC a accepté les trois projets suivants le 3 janvier 2019 :

Volet bibliothèques :

- Bibliothèque de La Pocatière 15 000 \$;
- Centre d'art de Kamouraska 6 000 \$;

Volet stratégie maritime :

- Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux à Rivière-Ouelle (chapelle) 2 000 \$;

**Considérant que** l'addenda permettra une bonification de l'EDC pour un montant total de 46 000 \$ provenant à part égales du MCC et des promoteurs ci-dessus;

**EN CONSÉQUENCE,**

004-CM2019

*il est proposé par monsieur Gervais Darisse  
appuyé par monsieur Rosaire Ouellet  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au  
vote;*

*il est résolu*

QUE la MRC accepte de bonifier l'EDC 2018-2019-2020 dans un addenda à venir au montant de 46 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ÉCONOMIQUE**

### **8.1 MISE À CONTRIBUTION DU FDMK EN FAVEUR D'UN PROJET À SAINT-ALEXANDRE-DE-KAMOURASKA, VOLET ACTIVITÉ LOCALE, LOISIR CULTUREL**

**Attendu** la demande de contribution financière de la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska au FDMK-Volet municipal activité loisir culturel local, au montant de 500 \$;

**Attendu que** la demande de contribution financière est conforme à la Politique de gestion du FDMK-Volet municipal activité de loisir culturel local;

**EN CONSÉQUENCE,**

005-CM2019

*il est proposé par monsieur Jean Dallaire*

*appuyé par monsieur Sylvain Hudon*

*et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;*

*il est résolu*

QUE le présent conseil de la MRC accepte la demande susmentionnée du FDMK-Volet municipal activité loisir culturel local pour un montant totalisant 500 \$ et autorise le décaissement de la demande de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **8.2 DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE 2019 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**Attendu que** le ministère des Transports administre le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

**Attendu que** le montant estimé par la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent pour permettre l'entretien de la Route verte en 2019 s'élève à 27 722 \$;

**Attendu que** le document d'évaluation des coûts a été déposé sur *conseil sans papier* et que les membres du conseil s'en déclarent satisfaits;

006-CM2019

*il est proposé par madame Nancy St-Pierre*

*appuyé par monsieur Frédéric Lizotte*

*et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;  
il est résolu*

**EN CONSÉQUENCE,**

QUE le présent conseil de la MRC demande au ministère des Transports une aide financière à l'entretien de la Route verte pour l'année 2019 au montant de 15 322 \$,

QUE le présent conseil de la MRC autorise le directeur général à signer les documents relatifs à la présente demande.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.3 RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE FDMK-FDT CONCERNANT L'APPEL DE PROJETS AU FDT POUR 2019**

**Attendu que** le comité d'analyse du FDT-FDMK s'est réuni le 8 janvier 2019 et constate l'état de situation relatif aux budgets et aux sommes octroyées pour les projets du Fonds de développement des territoires depuis l'année 2015;

**Attendu que** l'entente relative au Fonds de développement des Territoires (FDT), signée par le ministre des Affaires municipales, monsieur Martin Coiteux, et la MRC de Kamouraska, prévoit que la MRC recevra une somme de 1 106 352 \$ pour l'année financière se terminant le 31 mars 2020;

**Attendu que** le comité précise au présent conseil qu'un solde de 134 265 \$ est disponible dans ce fonds;

**Attendu que** le comité recommande au présent conseil de porter un appel de projets en janvier 2019 pour les promoteurs de nos milieux;

**EN CONSÉQUENCE,**

007-CM2019

*il est proposé par madame Anita Ouellet-Castonguay  
appuyé par madame Louise Hemond  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;  
il est résolu*

QUE le présent conseil de la MRC lance un appel de projets soit le 21 janvier 2019 pour se terminer le 8 mars prochain à 16h;

QUE le présent conseil de la MRC disponibilise un montant de 134 265 \$ pour permettre de soutenir des projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.4 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE (FDT)**

**Attendu que** l'accord de partenariat du MAMOT de l'époque avec les municipalités a reconduit le FDT jusqu'à l'année financière de 2019-2020;

**Attendu que** la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2019 a été adoptée en 2016 et une copie a été déposée sur *conseil sans papier* et par la suite, a été reconduite pour les autres années;

**Attendu que** cette politique édicte les modalités de financement des divers projets locaux et régionaux associées au volet «amélioration du milieu de vie» du Fonds de développement des territoires;

**Attendu que** la MRC doit maintenir à jour sa *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* et, à cet effet, doit l'adopter annuellement, avec ou sans changement;

**Attendu que** le comité d'analyse du FDT recommande certains changements à la politique en vigueur ;

**Attendu que** ce document doit être transmis annuellement au ministère des Affaires municipales (MAMH) et être disponible pour consultation sur le site Internet de la MRC de Kamouraska;

**EN CONSÉQUENCE,**

008-CM2019

*il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet  
appuyé par monsieur Richard Caron  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;  
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska accepte les changements à cette Politique et que ceux-ci sont présentés à ADDENDA #1 de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'année 2019-2020 (FDT) telle que présentée au conseil de la MRC,

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska, autorise la transmission de la présente résolution et de la documentation à la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère des Affaires municipales (MAMH);

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska, dépose sur son site Web ledit ADDENDA #1 Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'année 2019-2020 (FDT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.5 RÉSOLUTION CONFIRMANT LES PRIORITÉS DU FDT POUR L'ANNÉE 2019**

**Attendu que** l'entente relative au Fonds de développement des Territoires (FDT) signée entre le ministre des Affaires municipales, monsieur Martin Coiteux, et la MRC de Kamouraska prévoit que la MRC recevra une somme de 1 106 352 \$ pour l'année financière se terminant le 31 mars 2020;

**Attendu que** dans le cadre de cette entente, la MRC affecte notamment le financement dans la réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire, à la promotion et au soutien de l'entrepreneuriat et de l'entreprise, au développement rural (mobilisation des communautés et projets structurants) et au soutien aux municipalités locales dans des domaines variés;

**Attendu que** cette entente prévoit les modalités de la délégation de gestion de cette somme et notamment, que la MRC doit établir annuellement ses priorités d'intervention;

**Attendu que** les priorités d'interventions pour l'année 2019-2020, ciblées en fonction des priorités énoncées dans les différents documents de planification du territoire, ont été réévaluées par l'équipe du Service de développement territorial et qu'il est recommandé de reconduire les dites priorités;

**Attendu que** les priorités d'intervention pour l'année 2019-2020 ont été déposées sur *conseil sans papier*;

**EN CONSÉQUENCE,**

009-CM2019

*il est proposé par monsieur Robert Bérubé  
appuyé par monsieur René Lavoie  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;  
il est résolu*

QUE le présent conseil adopte les priorités annuelles d'intervention 2019-2020 du Fonds de développement des territoires (FDT). De plus, il autorise la transmission de la présente résolution et de la documentation à la Direction régionale



du Bas-Saint-Laurent du ministère des Affaires municipales (MAMH);

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska accepte les changements à cette Politique et que ceux-ci sont présentés à l'ADDENDA #1 de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'année 2018-2019 (FDT) telle que présentée au conseil de la MRC;

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska, dépose sur son site Web le document des Priorités annuelles du FDT 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **8.6 RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ANALYSE FDMK-FDT CONCERNANT LE BUDGET FDMK 2019**

**Attendu que** le comité d'analyse du FDT et FDMK s'est réuni le 8 janvier 2019 et constate l'état de situation relatif au fonds, ayant un montant résiduel de 4 946 \$ au 31 décembre 2018 ;

**Attendu que** le conseil de la MRC de Kamouraska lors de la préparation de son budget 2019 alloue un montant de 181 498 \$ provenant de la quote-part des municipalités pour soutenir les équipements, infrastructures, services et activités à caractère local et principalement supralocal;

**Attendu que** le comité dépose au présent conseil le budget prévisionnel FDMK 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

010-CM2019

*il est proposé par monsieur Gervais Darisse  
appuyé par madame Anita Ouellet-Castonguay  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;  
il est résolu*

QUE le présent conseil de la MRC adopte le présent budget prévisionnel pour l'année 2019 pour un montant de 186 444 \$ pour le soutien à des demandes d'aide financière à son milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **9. SÉCURITÉ INCENDIE**

s/o

#### **10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **10.1 AUTORISATION D'ATTRIBUER UN PREMIER VERSEMENT DE 20 000 \$ À PROMOTION KAMOURASKA POUR LA RÉALISATION DE SES MANDATS EN 2019**

Les maires suivants déclarent leur intérêt étant membres du conseil d'administration de Promotion Kamouraska, et ne prennent pas part à la discussion; ce sont: madame Louise Hémond et messieurs Jean Dallaire, Gervais Darisse, Sylvain Hudon ainsi que le préfet monsieur Yvon Soucy.

**Attendu** la demande d'un premier versement de Promotion Kamouraska, d'un montant de 20 000 \$ pour les opérations en tourisme et en communication déposée sur *conseil sans papier*;

**EN CONSÉQUENCE,**

011-CM2019

*il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet appuyé par monsieur Frédéric Lizotte et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;*  
*il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska approuve un premier versement de 20 000 \$ à Promotion Kamouraska pour les opérations en tourisme et en communication 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.2 RÉSOLUTION AUTORISANT LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR SERVICES PROFESSIONNELS VISANT L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN DÔME IMMERSIF À LA MAISON DU KAMOURASKA AINSI QUE LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES À SON FONCTIONNEMENT**

**Attendu que** le conseil de la MRC de Kamouraska a adopté le 17 décembre 2014 une *Politique de gestion contractuelle*;

**Attendu que** la MRC de Kamouraska souhaite procéder à un lancement d'un appel d'offres public pour services professionnels visant l'acquisition et l'installation d'un dôme immersif à la Maison du Kamouraska ainsi que les équipements nécessaires à son fonctionnement;

**Attendu que** conformément à l'article 936.0.1 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de Kamouraska choisit d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en deux (2) étapes pour l'adjudication de ce contrat;

**Attendu que** le conseil de la MRC de Kamouraska établit pour cet appel d'offres public à quatre (4) semaines de calendrier (28 jours), le délai pour la réception des soumissions;

**EN CONSÉQUENCE,**

012-CM2019

*il est proposé par madame Louise Hémond*

*appuyé par monsieur Benoît Pilotto  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au  
vote;  
il est résolu*

QUE, conformément aux dispositions de la Loi et aux normes statuées dans la *Politique de gestion contractuelle de la MRC de Kamouraska*, le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le lancement d'un appel d'offres public sur le SEAO pour des services professionnels visant l'acquisition et l'installation d'un dôme immersif à la Maison du Kamouraska ainsi que les équipements nécessaires à son fonctionnement et établit pour cet appel d'offres public à quatre (4) semaines de calendrier (28 jours) le délai pour la réception des soumissions.

QUE, conformément à l'article 936.0.1 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de Kamouraska choisit d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en deux (2) étapes pour l'adjudication de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.3 RÉSOLUTION AUTORISANT LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LES ÉQUIPEMENTS VIDÉO ET AUDIO DANS LA MAISON DU KAMOURASKA, ET DÉTERMINANT CERTAINES MODALITÉS D'APPEL D'OFFRES**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**10.4 CONFIRMATION DE LA MRC AU FINANCEMENT DE COSMOSS**

**Attendu** la demande de soutien financier à la démarche COSMOSS Kamouraska déposée sur *conseil sans papier* ;

**Attendu que** la MRC de Kamouraska est partenaire de la démarche de concertation COSMOSS;

**Attendu que** la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup s'est engagée à verser 10 000 \$ pour trois (3) ans à la démarche COSMOSS;

**Attendu qu'** une demande est présentement en cours auprès du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

**EN CONSÉQUENCE,**

013-CM2019

*il est proposé par monsieur Renald Bernier  
appuyé par monsieur Pierre Saillant  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au  
vote;  
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska contribue au financement de la démarche COSMOSS :

2019-2020 : 12 500\$

2020-2021 : 20 000 \$

2021-2022 : 25 000 \$

QUE cette contribution est conditionnelle à l'acceptation du projet au Fonds d'Appui au rayonnement des régions (FARR);

QUE cette contribution sera le seul engagement en lien avec COSMOSS dans le Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période de 2019 à 2022, le tout conditionnel à ce que ledit FDT soit protégé pour cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **10.5 PROLONGATION DU MANDAT EN GESTION DOCUMENTAIRE**

**Attendu** l'avancement des travaux en gestion documentaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

014-CM2019

*il est proposé par monsieur Rosaire Ouellet  
appuyé par monsieur Sylvain Hudon  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;  
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC autorise la prolongation du mandat en gestion documentaire et suivi du calendrier de conservation des archives de la MRC jusqu'au 19 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **10.6 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE 2019 DE LA MRC AVEC ULTIMA**

**Attendu que** la MMQ nous adressé une proposition de renouvellement de notre contrat d'assurance avec Ultima pour l'année 2019 au coût total de 30 557 \$, incluant toutes taxes;

**Attendu que** la MMQ nous adressé une proposition de renouvellement de notre assurance accident cadre et dirigeants pour l'année 2019 au montant de 798 \$ incluant toutes taxes;

**Attendu que** les présentes propositions ont été préalablement déposées sur *conseil sans papier* et que les membres du présent conseil s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

015-CM2019

*il est proposé par monsieur René Lavoie  
appuyé par monsieur Robert Bérubé  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au*

*vote;*  
*il est résolu*

QUE le présent conseil approuve le renouvellement des contrats d'assurance de la MRC en 2019 avec le groupe Ultima, et en autorise le paiement au montant de 31 355 \$, incluant toutes taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.7 RÉSOLUTION D'ACCEPTATION DES DEUX CONTRATS DE PRÊT ET D'UN CONTRAT À CRÉDIT VARIABLE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE KAMOURASKA**

**Attendu** les deux contrats de prêt et le contrat à crédit variable déposés sur *conseil sans papier* ;

**Attendu que** les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits ;

**EN CONSÉQUENCE,**

016-CM2019

*il est proposé par monsieur Gervais Darisse  
appuyé par monsieur Rosaire Ouellet  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au  
vote;*  
*il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska accepte les deux contrats de prêt et le contrat à crédit variable tels que déposés sur *conseil sans papier* et autorise le préfet, monsieur Yvon Soucy et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Migneault à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.8 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CHANGEMENT K-12 RECOMMANDÉ PAR LES ARCHITECTES GOULET ET LEBEL AU PROJET DE MAISON DU KAMOURASKA**

**Attendu que** la firme Kamco Construction nous a déposé en date du 13 décembre 2018, un avis de changement numéro K-12, recommandé par Les Architectes Goulet et Lebel, pour l'ajout d'un muret de service au périmètre du dôme et la relocalisation d'un portillon à la Maison du Kamouraska ;

**EN CONSÉQUENCE,**

017-CM2019

*il est proposé par monsieur Sylvain Hudon  
appuyé par monsieur Gervais Darisse  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au  
vote;*  
*il est résolu*

QUE les membres du présent conseil de la MRC approuvent l'avis de changement numéro K-12 pour l'ajout d'un muret de service au

périmètre du dôme et la relocalisation d'un portillon à la Maison du Kamouraska et autorisent le paiement au montant de 16 495,50 \$, plus taxes applicables, à Kamco Construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.9 RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT À KAMCO CONSTRUCTION INC D'UN MONTANT DE 287 797,95 \$, INCLUANT TOUTES TAXES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DU KAMOURASKA**

**Attendu** la demande et certificat de paiement des Architectes Goulet et Lebel au montant de 287 797.95 \$, incluant toutes taxes, pour le projet de Maison du Kamouraska, déposée sur *conseil sans papier*;

**Attendu que** les membres du conseil de la MRC de Kamouraska en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE,**

018-CM2019

*il est proposé par madame Louise Hemond  
appuyé par madame Anita Ouellet-Castonguay  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;  
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le paiement à Les Architectes Goulet et Lebel d'un montant de 287 797.95 \$, incluant toutes taxes, pour le projet de Maison du Kamouraska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.10 RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT AUX ARCHITECTES GOULET ET LEBEL D'UN MONTANT DE 2 519,68 \$, INCLUANT TOUTES TAXES, POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS ASSOCIÉS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DU KAMOURASKA**

**Attendu** la facture des Architectes Goulet et Lebel, au montant de 2 519.68 \$, incluant toutes taxes, pour les honoraires professionnels associés aux travaux de construction de la Maison du Kamouraska déposée sur *conseil sans papier*;

**EN CONSÉQUENCE,**

019-CM2019

*il est proposé par monsieur Robert Bérubé  
appuyé par monsieur Jean Dallaire  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;  
il est résolu*

QUE le conseil de la MRC de Kamouraska autorise le paiement aux architectes Goulet et Lebel d'un montant de 2 519,68 \$, incluant toutes taxes, pour les honoraires professionnels associés

aux travaux de construction de la Maison du Kamouraska

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.11 RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT À LA MRC DE L'ISLET D'UN MONTANT DE 1 846,35 \$ CONCERNANT L'IMPLANTATION DE LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET INTERNET HAUTE VITESSE**

**Attendu** la facture de la MRC de L'Islet au montant de 1 846,35 \$ concernant l'implantation de la téléphonie cellulaire et internet haute vitesse, déposée sur *conseil sans papier*;

**EN CONSÉQUENCE,**

020-CM2019

*il est proposé par monsieur Daniel Laplante  
appuyé par monsieur Rosaire Ouellet  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;  
il est résolu*

QUE les membres du conseil de la MRC autorisent le paiement à la MRC de L'Islet d'un montant de 1 846,35 \$ concernant l'implantation de la téléphonie cellulaire et internet haute vitesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.12 RÉSOLUTION AUTORISANT LA FACTURATION DES QUOTES-PARTS EN MARS ET EN JUILLET 2019**

**Considérant** le règlement numéro 78 de la MRC de Kamouraska concernant l'établissement des modalités de paiement des quotes-parts des municipalités membres;

**Considérant** le règlement numéro 175 de la MRC visant la modification du règlement numéro 78 susmentionné à l'effet que dans le cas spécifique des quotes-parts concernant les travaux en cours d'eau, celles-ci seront facturées en novembre de chaque année;

**Considérant** le règlement numéro 176 de la MRC visant la modification du règlement numéro 154 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales;

**EN CONSÉQUENCE,**

021-CM2019

*il est proposé par madame Louise Hemon  
appuyé par monsieur Gervais Darisse  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;  
il est résolu*

QUE le présent conseil décrète la facturation pour perception des

quotes-parts des municipalités membres de la MRC de Kamouraska en mars et juillet pour l'année 2019, et ce, conformément au règlement numéro 78 de la MRC.

QUE dans le cas spécifique des quotes-parts concernant les travaux en cours d'eau, le présent conseil décrète la facturation pour perception de ces quotes-parts en novembre pour l'année 2019, et ce, conformément aux règlements numéros 175 et 176 de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **10.13 NOMINATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MRC**

**Attendu que** le processus de dotation mené au cours des quatre derniers mois, pour le poste à la direction générale de la MRC, n'a pas permis d'identifier une candidature répondant au profil recherché;

**Attendu que** dans ces circonstances, le comité des ressources humaines de la MRC recommande de procéder à la nomination d'une ressource interne de la MRC, pour une période intérimaire, en la personne de monsieur Jean Lachance;

**Attendu que** les modalités du contrat à intervenir prochainement à cet effet, sont à l'intérieur de la politique de gestion du personnel de la MRC et que l'intérim est prévu pour une période de six (6) mois avec possibilité de prolongation après entente entre les parties;

**Attendu que** ces conditions sont à l'entière satisfaction des membres du présent conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

022-CM2019

Monsieur Yvon Soucy, préfet, demande de procéder au vote,

*Il est unanimement proposé, appuyé et résolu* que le conseil de la MRC entérine la recommandation du comité des ressources humaines et procède à la nomination de monsieur Jean Lachance, à titre de directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim, pour une période de six (6) mois, avec possibilité de prolongation. L'entrée en fonction de monsieur Jean Lachance sera effective à compter du 21 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **10.14 RÉOLUTION D'AUTORISATION DE SIGNATURES CONCERNANT TOUS LES EFFETS BANCAIRES ET TOUS LES DOCUMENTS OFFICIELS DE LA MRC**

**Attendu** la résolution n° 022-CM2019 de la MRC procédant à la nomination du directeur général par intérim et



secrétaire-trésorier par intérim.

**EN CONSÉQUENCE,**

023-CM2019

*il est proposé par monsieur Richard Caron  
appuyé par monsieur Sylvain Hudon  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au  
vote;  
il est résolu*

QUE monsieur Yvon Soucy, préfet et monsieur Jean Lachance, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim, sont autorisés à signer tous les effets bancaires et tous les documents officiels de la MRC pour en assurer le bon fonctionnement.

QU'en l'absence de l'un et/ou l'autre des signataires précédemment nommés, monsieur Jean Dallaire, préfet suppléant et Me Line St-Pierre, directrice du Service d'évaluation foncière et des affaires juridiques sont autorisés également à signer tous les effets bancaires et tous les documents officiels de la MRC pour en assurer le bon fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10.15 RÉSOLUTION POUR CHANGER LE DÉTENTEUR DE LA CARTE VISA  
AFFAIRES DE LA MRC DE KAMOURASKA**

**Attendu que** le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Migneault a annoncé sa retraite et qu'il quitte ses fonctions à compter du 18 janvier 2019;

**Attendu que** par la résolution numéro 022-CM2019, le conseil de la MRC de Kamouraska a procédé à la nomination de son remplaçant, monsieur Jean Lachance, à titre de directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim à compter du 21 janvier 2019;

**Attendu que** le conseil de la MRC de Kamouraska désire apporter une modification au service de *Carte Visa Affaires* au nom de la MRC de Kamouraska;

**Attendu que** le conseil de la MRC de Kamouraska autorise monsieur Yvon Soucy, préfet, et monsieur Jean Lachance, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim, à signer les documents nécessaires pour apporter une modification au service de *Carte Visa Affaires*;

**Attendu que** le conseil de la MRC de Kamouraska annule la *Carte Visa Affaires* portant le numéro 4530 9205 8283 2028 émise au nom de monsieur Yvan Migneault;

**Attendu que** le conseil de la MRC de Kamouraska nomme monsieur Jean Lachance, né le 1961-06-10, nouveau représentant de la *Carte Visa Affaires* et que celui-ci sera le nouveau détenteur de la *Carte Visa Affaires* émise aux mêmes dispositions que celle ci-haut

mentionnée.

**EN CONSÉQUENCE,**

024-CM2019

*il est proposé par monsieur Robert Bérubé  
appuyé par madame Nancy St-Pierre  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;  
il est résolu*

DE déposer une demande au service de *Carte Visa Affaires* au nom de la MRC de Kamouraska et que monsieur Jean Lachance, directeur général par intérim et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC en soit le détenteur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

s/o

**12. LISTES SUGGÉRÉES D'ANALYSE DES COMPTES FOURNISSEURS**

Je, soussigné, Yvan Migneault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2019. Attendu que les listes suggérées d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 17 janvier 2019 pour la MRC et les TNO, lesquelles sont portées au grand livre des comptes fournisseurs, ont été préalablement déposées aux membres du conseil, et qu'elles concernent les montants totaux suivants :

**1) MRC**

- Dépenses MRC 114 067.09 \$

**2) TNO**

- Dépenses TNO 5 072.93 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

025-CM2019

*il est proposé par monsieur Renald Bernier  
appuyé par monsieur Rosaire Ouellet  
et demandé par le préfet, monsieur Yvon Soucy, de procéder au vote;  
il est résolu*

D'autoriser le directeur général à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant aux listes d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 17 janvier 2019 pour la MRC et les TNO. Ces listes seront déposées comme pièces dans le *Registre des documents déposés*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**12.1 DÉPÔT DES LISTES SÉLECTIVES DE L'HISTORIQUE DES CHÈQUES COUVRANT LES DÉBOURSÉS DU 1ER DÉCEMBRE 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018**

### 1) MRC

- Dépenses 642 779.27 \$
- Salaires, traitement et DAS 173 391.59 \$

### 2) TNO

- Dépenses 11 200.17 \$

## **13. CORRESPONDANCE**

- 13.1 ACCUSÉ RÉCEPTION DU CABINET DU PREMIER MINISTRE TRUDEAU RELATIVEMENT À NOTRE RÉOLUTION AU SUJET DE L'INDEMNISATION DES PRODUCTEURS LAITIERS ET D'UNE AIDE POUR LES FERMES LAITIÈRES**
- 13.2 LETTRE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION CONFIRMANT QUE LE DOSSIER RELATIF AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET CONSOLIDATION DE LA FILIÈRE MYCOLOGIQUE EST COMPLET**
- 13.3 LETTRE DE LA DIRECTRICE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET DU FINANCEMENT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION NOUS INFORMANT QUE LE RÈGLEMENT 224-2018 DE LA MRC (POUR UNE SUBVENTION AUX FINS DE RÉALISER LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DU KAMOURASKA) A ÉTÉ APPROUVÉ POUR UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 776 540 \$**
- 13.4 RÉOLUTION DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEMANDANT UNE RÉVISION DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC AFIN DE REVOIR LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES INTERVENTIONS DE DÉSINCARCÉRATION RÉALISÉES SUR LE RÉSEAU ROUTIER QUÉBÉCOIS AFIN D'ASSURER LE FINANCEMENT ADÉQUAT DE CE SERVICE**
- 13.5 RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA ADRESSÉE AU PREMIER MINISTRE TRUDEAU RELATIVEMENT À L'INDEMNISATION DES PRODUCTEURS LAITIERS, D'OEUFs ET DE VOLAILLE**
- 13.6 RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA RELATIVEMENT AUX ACTIONS POUR L'ACHAT LOCAL DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES**
- 13.7 ACCUSÉ RÉCEPTION DU CABINET DU PREMIER MINISTRE LEGAULT, DE NOTRE RÉOLUTION RELATIVE À NOTRE APPUI AU MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO**
- 13.8 LETTRE DE FÉLICITATIONS DU DÉPUTÉ BERNARD GÉNÉREUX, ADRESSÉE À MADAME MARIJO COUTURIER-DUBÉ POUR SA CONTRIBUTION AU PROJET DE COLLATIONS SANTÉ AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE L'AMITIÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**
- 13.9 LETTRE DE LA MRC DE LA MATANIE, ACCOMPAGNÉE D'UN CHÈQUE AU MONTANT DE 15 183 \$ CORRESPONDANT AU PREMIER VERSEMENT (75 %) DE L'AIDE FINANCIÈRE 2018-2019 DU**

**PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) DU  
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

- 13.10 LETTRE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME ACCOMPAGNÉE DU DOCUMENT PORTRAIT DES QUÉBÉCOISES, ÉDITION 2018**
- 13.11 LETTRE DE LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, NOUS INFORMANT QUE LA PERFORMANCE DES MUNICIPALITÉS DE NOTRE MRC, EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉSIDENTIELLES ET INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET INSTITUTIONNELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE A VALU EN 2018 DES SUBVENTIONS TOTALISANT 214 911,55 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**
- 13.12 LETTRE DE LA DIRECTION DE L'ORGANISATION POLICIÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE NOUS TRANSMETTANT, À DES FINS BUDGÉTAIRES, LES INFORMATIONS RELATIVES AU MONTANT DE NOTRE FACTURE ESTIMÉE POUR L'ANNÉE 2019**
- 13.13 LETTRE DE LA VILLE DE LA POCATIÈRE DEMANDANT À LA MRC DE KAMOURASKA D'ENTAMER UNE DÉMARCHE CONJOINTE AVEC LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AFIN QUE TOUT SOIT MIS EN OEUVRE POUR QUE LES TERMES DE L'ENTENTE SIGNÉE EN 2004 ET RENOUELÉE EN 2014 SOIENT RESPECTÉS INTÉGRALEMENT, PARTICULIÈREMENT EN CE QUI CONCERNE LA DESSERTE DES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE DE LA MRC**
- 13.14 RÉOLUTION DE LA VILLE DE LA POCATIÈRE RELATIVEMENT AUX ACTIONS POUR L'ACHAT LOCAL DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES**
- 13.15 RÉOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA RELATIVEMENT AUX ACTIONS POUR L'ACHAT LOCAL DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES**
- 13.16 LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION NOUS INFORMANT DES PARAMÈTRES FINANCIERS VISANT LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2019-2023**
- 13.17 LETTRE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC CONFIRMANT QUE LES LETTRES PATENTES DE L'OFFICE D'HABITATION DU KAMOURASKA EST ONT ÉTÉ DÉLIVRÉES PAR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC**
- 13.18 LETTRE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE D'ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE**
- 13.19 CONFIRMATION DE L'AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT POUR LE VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME EN SÉCURITÉ CIVILE**

**14. AUTRES SUJETS**

**14.1 SOUHAITS DE PROMPT RÉTABLISSEMENT À MADAME NANCY ST-PIERRE**

026-CM2019

*Il est unanimement proposé et résolu,*

DE présenter des souhaits de prompt rétablissement à madame Nancy St-Pierre, maire de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska à la suite de son intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.2 RESPECT DES TERMES DE L'ENTENTE INTERVENUE AVEC LA SQ EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI SUR LA POLICE**

**Considérant** que la MRC de Kamouraska, le ministre de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec ont, le 5 août 2004, signé une entente en vertu de l'article 76 de la Loi sur la police afin que la Sûreté du Québec desserve les municipalités du territoire de la MRC;

**Considérant** que ladite Entente se renouvelle automatiquement par périodes successives de dix ans, ce qui s'est produit en 2014 pour une première fois;

**Considérant** qu'à l'article 4 de ladite Entente, il est entre autres stipulé que la Sûreté du Québec voit à l'application de la réglementation municipale découlant de sa mission et relative au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique;

**Considérant** qu'à l'article 6 de ladite Entente il est prévu que le nombre de policiers assignés à la MRC de Kamouraska est de 28 et que toute modification de ce nombre doit faire l'objet d'une entente entre les parties;

**Considérant** qu'on constate depuis un bon moment déjà une diminution du nombre de policiers en service affectés au poste de Saint-Pascal, qui est actuellement d'environ 21, compte tenu des absences en maladie, en congé de maternité et de l'ajout du mandat de surveillance de l'autoroute 20;

**Considérant** qu'un poste à effectifs réduits ne peut, malgré toute sa bonne volonté, assurer la présence d'autant de policiers que prévu sur le territoire, de jour comme de soir et de nuit, et que cela a, par conséquent, des impacts sur la surveillance, sur le territoire des municipalités, des dispositions du Code de la sécurité routière et de celles des règlements sécurité routière et de celles des règlements municipaux applicables par la SQ;

**EN CONSÉQUENCE,**

027-CM2019

*il est unanimement proposé et résolu*

QUE la MRC de Kamouraska, en sa qualité de partie à l'Entente mentionnée au préambule, requière des autres parties une démarche conjointe immédiate afin que tout soit mis en oeuvre pour que les termes de l'Entente signée en 2004 et renouvelée en 2014 soient respectés intégralement, particulièrement en ce qui concerne la desserte des municipalités du territoire de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. DOCUMENT D'INFORMATION GÉNÉRALE**

s/o

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un questionnement est soulevé quant à l'application de la nouvelle période des élections provinciales à savoir si les mandats actuels des élus seront conservés, écourtés ou prolongés. Il est aussi demandé de s'informer auprès de la FQM et de l'UMQ si une demande a été faite à l'effet que ce soit le DGE qui s'occupe des élections et non les greffiers et directions générales des municipalités.

Un commentaire est aussi fait concernant la sonorisation de la salle du conseil et à cet effet, le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Migneault, confirme qu'une personne a été mandatée à ce sujet.

**17. FERMETURE DE LA SÉANCE**

Les points mentionnés à l'ordre du jour ayant tous été traités, la séance est levée à 21 h 47.

028-CM2019

*il est proposé par monsieur Michel Dion  
et résolu*

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet

(Signé)

---

Yvon Soucy

Le directeur général et secrétaire-trésorier

(Signé)

---

Yvan Migneault